

Fiche d'information 30.11.2011

l'initiative « contre les rémunérations abusives » nuit à la place économique

Le droit de la société anonyme règle les questions liées à l'organisation des sociétés organisées en S.A. Un point essentiel à cet égard est le partage des responsabilités entre le conseil d'administration, la direction et les actionnaires. Ce droit fait actuellement l'objet d'une révision. Les principes d'une bonne gouvernance doivent être affinés et les actionnaires associés plus étroitement à la politique salariale. Des mesures s'imposent, car il y a eu ici et là des excès en matière de rémunération. Quelques cas ponctuels ne doivent toutefois pas mettre en péril un droit de la société anonyme couronné de succès. C'est pourtant ce que ferait une réforme qui introduirait des prescriptions trop rigides.